



DEMAT' DU BULLETIN DE PAIE

SERVICE DIGIPOSTE



Il est désormais possible de recevoir
votre bulletin de salaire sous format numérique

LEGAL

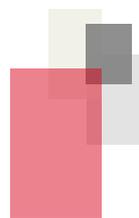
PRATIQUE

GRATUIT
ET SANS FRAIS

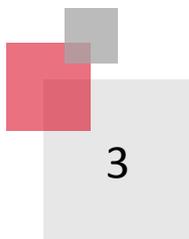
SANS
ENGAGEMENT

Zero
papier

REPRISE DES
HISTORIQUES
depuis 2007



- **Comment ça marche** **P 4**
- **Des avantages qui simplifient la vie** **P 5**
- **Votre inscription en quelques clics** **P 11**



Comment ça marche ?



Sécurité



Confidentialité



Usages des données personnelles



Continuité de service

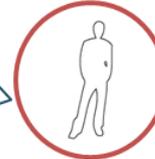


Nous vous envoyons vos bulletins de paie numérique, **avec votre accord**, dans **Digiposte**



Boîte aux lettres

Vous disposez d'un espace de réception de courriers numériques envoyés par les expéditeurs de votre choix (banques, facturiers, assureurs, ...), dont votre entreprise



VOUS

Coffre

Vous disposez d'un espace d'archivage sécurisé à vocation probatoire pour classer, stocker, et retrouver facilement vos documents électroniques

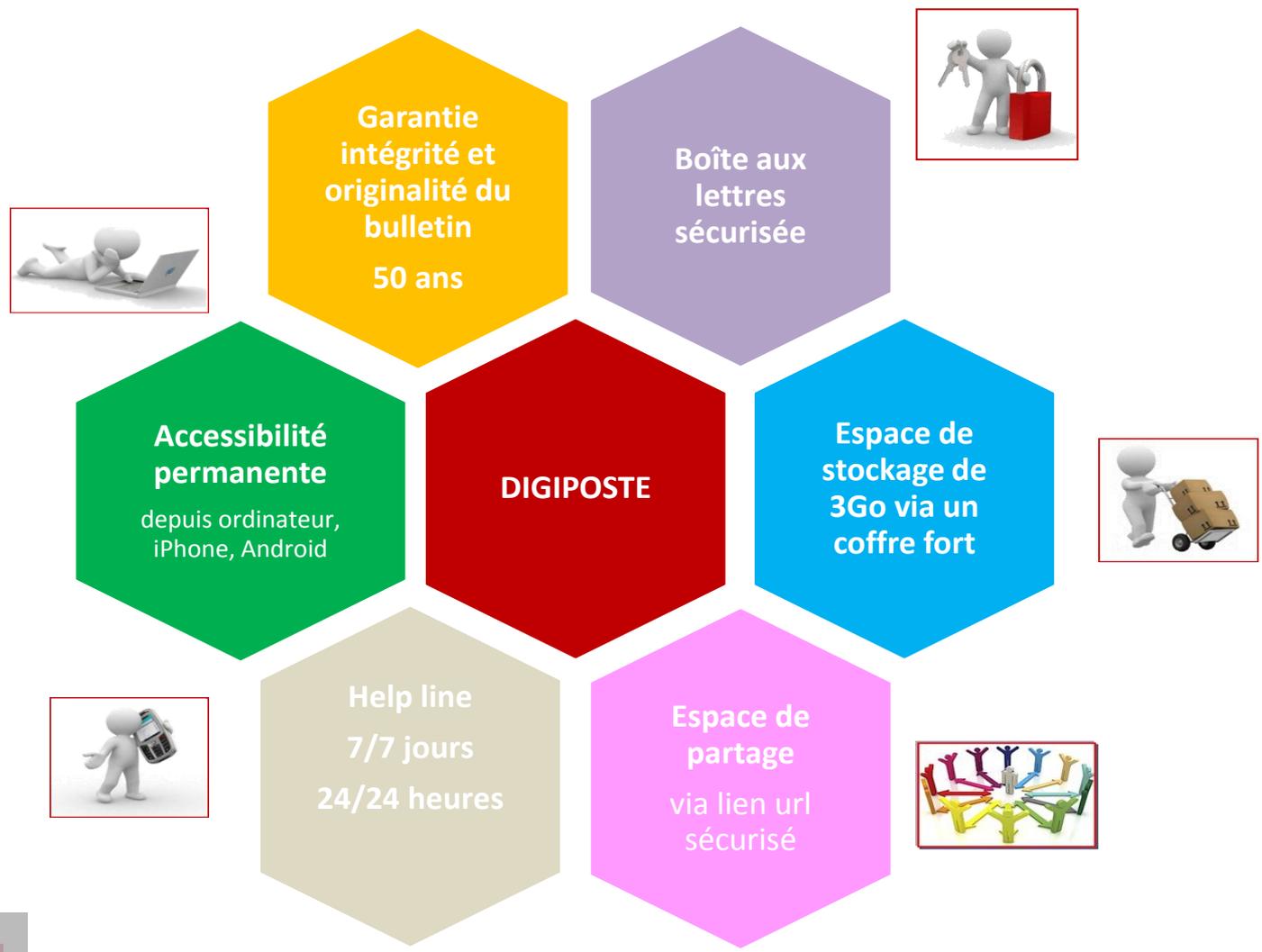
Disposez du coffre numérique sécurisé de La Poste, **qui vous offre de nombreuses fonctionnalités.**

Partage



Vous disposez d'espaces de partage pour mettre vos documents à disposition de tiers choisis

Des avantages qui simplifient la vie...



La boîte aux lettres numérique sécurisée

- Vous disposez d'un espace de réception pour des émetteurs choisis, ce qui signifie :
 - ✓ Pas de publicité ni de spams ni de phishing
 - ✓ Uniquement les documents que vous souhaitez recevoir: nous (bulletin de salaire) mais d'autres expéditeurs comme des banques ou des fournisseurs qui vous le proposent
 - ✓ Des documents originaux certifiés qui conservent la même valeur que le papier

- Un seul espace de réception de vos documents importants, ce qui signifie :
 - ✓ Pas besoin de se connecter sur les espaces clients de tous vos fournisseurs pour récupérer vos documents (banque, factures,...)
 - ✓ Pas de perte de vos documents



L'espace Coffre

- Vous disposez d'un **espace d'archivage** pour les documents reçus ou téléchargés, ce qui signifie :
 - ✓ Les documents archivés conservent leur valeur d'original pendant toute leur conservation (**50 ans** pour les bulletins de salaire, 10 ans pour les relevés de compte,...)
 - ✓ Reprise de l'**historique de vos bulletins de paie depuis 2007**
 - ✓ Des documents classés, stockés, faciles à retrouver
- Bénéficiez **gratuitement** de **3Go d'archivage** personnel pour tout type de document (copies de pièces d'identité, contrats, documents scannés,...)
- **Partagez vos documents en sécurité**



L'espace de partage



- **Vous pouvez mettre à disposition de tiers des documents originaux par le biais d'un lien url sécurisé envoyé par mail;**
- ✓ Votre interlocuteur n'a accès qu'aux documents que vous souhaitez lui montrer pendant la durée que vous définissez
- ✓ Il peut les imprimer ou les enregistrer, le document devient alors une copie de l'original
- ✓ Vous pouvez créer jusqu'à 10 espaces de partage simultanés

Des avantages qui simplifient la vie...



L'accessibilité :

- Accédez à votre bulletin de salaire et tous vos courriers et documents numériques n'importe où, à tout moment (depuis un ordinateur ou iPhone ou Android)
- Recevoir votre bulletins de salaire mais également pour tout usage de votre vie personnelle...



Une solution adaptée aux nouveaux usages



- **Copie des pièces d'identités**
 - Démarche facilitée à l'étranger en cas de perte
- **Copie des factures et photos de biens**
 - Protection des biens personnels
- **Factures énergie et téléphonie**
 - Justificatif pour paiement en plusieurs fois
- **Relevés bancaires et attestation emploi**
 - Justificatif de travail garde d'enfant

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR

<https://www.digiposte.fr/>

Votre inscription en quelques clics



**SANS
ENGAGEMENT**

**Que dois-je faire pour recevoir mon
bulletin numérisé ?**

- ✓ **S'inscrire au service Digiposte**
- ✓ **Adhérer à la numérisation**

**GRATUIT
ET SANS FRAIS**

Adhérer au service DIGIPOSTE en 4 étapes



1

Munissez-vous au préalable de votre :

- Matricule salarié (n° de salarié)
- Code sécurité (code EK)



Ces informations sont présentes sur votre bulletin de paie (en haut à droite)

2

Ouvrir votre compte personnel Digiposte

- Inscrivez-vous sur <http://adherer.digiposte.fr/32-554510>

Une fois les informations renseignées et validées, vous recevez un e-mail de confirmation d'inscription qui vous permet d'activer temporairement votre compte.

3

Donner accès à votre employeur – Confirmer l'adhésion

Digiposte vous enverra un courrier à votre adresse postale contenant un code de validation à renseigner dans l'onglet 'Adresse' de la rubrique 'Mon compte'

4

Activer définitivement votre compte

- Connectez-vous sur le portail Digiposte.
- Munissez-vous du code d'activation que vous avez reçu par courrier postal et saisissez-le.

Cette étape doit être réalisée au plus tard le 15 du mois en cours (à défaut le bulletin numérisé sera envoyé le mois suivant)

Après ces 3 étapes, votre bulletin de paie électronique est déposé par ADP dans votre assistant personnel numérique Digiposte.



Assistance



En cas de difficultés, Digiposte propose une assistance : https://secure.digiposte.fr/service_client

Besoin d'aide ?

Accueil > Contact

Contact

Vous souhaitez nous contacter pour une demande :

Concernant :

A quel type de documents souhaitez vous adhérer :

Décrivez votre problème * :

[Valider et Continuer](#)

* : champs obligatoires

> Par Téléphone

Téléphonez-nous à ce numéro

N°Cristal 09 69 39 73 98

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h

> Forum Utilisateurs

Consultez toutes les questions / réponses des utilisateurs de Digiposte et partagez vos expériences 24h/24, 7j/7.

Besoin d'aide ?

Un spécialiste vous répond en direct par tchat !

[Posez votre question](#)